

Le Budget et les charges (suite):

Les budgets prévisionnels 2009 & 2010 ont été respectivement votés pour des montants de 93.000 & 96.000 €.

Pour le dernier exercice clôturé (2008), les 2 principaux postes de dépenses ont été l'EAU : 29.756 € et le SYNDIC : 26.802 €.

A titre d'exemple, pour une villa représentant 72/10000°, le montant des charges (eau comprise) s'est élevée en 2008 à 699 €.

Il faut ajouter à ce montant, les frais d'électricité, les taxes foncière et d'habitation qui se sont élevées pour 2009, pour la villa précitée, à respectivement 613 et 602 €.

Vous aurez noté qu'actuellement, les charges d'eau n'étaient pas individualisées ; un étude est actuellement menée pour l'installation de compteurs individuels ; elle sera soumise à la décision de la prochaine Assemblée Générale.

Règlement intérieur :

La vie en copropriété impose des règles et des obligations ; nous vous en rappelons quelques unes qui visent essentiellement au bien être des résidents :

- les chiens doivent être tenus en laisse à l'intérieur de la résidence,*
- il est interdit d'effectuer des travaux bruyants qui pourraient gêner le voisinage,*
- chaque copropriétaire doit apposer sur sa boîte aux lettres ses nom et n° d'appartement ou de villa pour une meilleure distribution du courrier,*
- les parkings sont des propriétés privées et il est interdit, sans accord préalable de son propriétaire, d'y stationner.*
- en cas de location, les propriétaires sont responsables des agissements de leurs locataires ; si vous envisagez de louer votre habitation, veillez à la qualité des occupants et surtout insistez sur le fait que chaque habitation n'a droit au maximum qu'à un seul emplacement de parking.*

Nous espérons que ces renseignements vous auront été utiles et nous vous renouvelons nos souhaits de bienvenue.



A l'attention des nouveaux Copropriétaires

Madame, Monsieur,

Le Conseil Syndical de la Résidence Cristallines-Archipel est heureuse de vous accueillir parmi les nouveaux copropriétaires et de vous offrir ce petit livret d'information.

Pour tout savoir sur la Copropriété, je vous invite, si vous disposez d'une connection Internet, à consulter notre site :

<http://cristallines-archipel.wifeo.com>

A défaut, vous pouvez d'ores et déjà, me contacter par téléphone ou Mail.

Cordiales salutations.

P/Le Conseil Syndical,

Le Président,

François PASTOR

Tél : 04.67.30.24.23

ou 06.01.85.05.81

Courriel : mfpastor@aol.com